

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/02/2026 - 14007 - 2020 B 22509 - 889 160 560 - AB

AB
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 346 Bis, rue des Pyrénées 75020 PARIS

RCS : PARIS 889 160 560

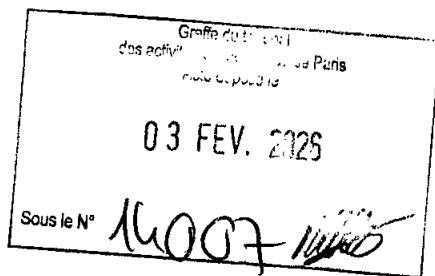
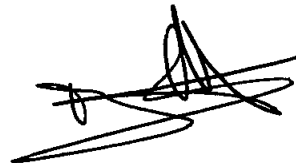
EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 Janvier 2026
(Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2025)

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le **bénéfice net** de cet exercice social s'élevant à **66.170 euros**, au compte « REPORT A NOUVEAU », qui sera ainsi porté de la somme de 161.460 € à celle de **227.630 Euros**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il n'a été distribué aucune somme à titre de dividendes au cours de ses précédents exercices.

BETTAIEB Ahmed
Président



Désignation de l'entreprise SASU AB Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 346 b rue des Pyrénées 75020 PARIS

Numéro SIRET * 88916056000013 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

						Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 5		Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 4		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	300 000	012		300 000	300 000		
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	42 151	030	40 025	2 126	3 667		
	Immobilisations financières * (1)		040	14 000	042		14 000	14 000		
	Total I (5)		044	356 151	048	40 025	316 126	317 667		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	3 022	052		3 022	5 022		
	Marchandises *		060	1 500	062		1 500	1 513		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres * (3)	072	76 159	074		76 159	84 309		
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	16 933	086		16 933	13 082		
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096	97 614	098		97 614	103 927		
	Total général (I+II)		110	453 764	112	40 025	413 739	421 593		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131	100	100			
	Report à nouveau				134	161 460	106 995			
	Résultat de l'exercice				136	66 170	54 465			
	Subventions d'investissement				137					
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142	228 730	162 560			
	Provisions pour risques et charges				154					
	Emprunts et dettes assimilées				156	91 975	154 666			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
DETTES (4)	Fournisseurs et comptes rattachés				166	9 711	35 007			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	32 595	66 386			
	Comptes courants d'associés				173	34 931	2 975			
	Autres dettes				175	15 797				
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176	185 009	259 033			
	Total général (I + II + III)				180	413 739	421 593			
	RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	3 610			
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2025

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SASU AB		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 0 0 9 2 0 2 5		13 0 0 9 2 0 2 4				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	543 946	466 530	
					217		218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226	9 462	9 310		
Autres produits					230	4 201	2 549			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	557 610	478 388		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		6 282		
	Variation de stock (marchandises) *					236	13	(612)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	160 500	143 808		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	2 000	1 032		
	Autres charges externes * :	{				242	120 584	97 002		
		{								
		{								
	Impôts, taxes et versements assimilés	{				244	3 773	1 722		
		{								
	Rémunérations du personnel *					250	146 784	128 200		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	22 257	19 171		
	Dotations aux amortissements *	{				254	1 541	3 889		
		{								
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	16 404	344		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	473 858	400 839		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	83 753	77 549		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280				
	Produits exceptionnels				(IV)	290				
	Charges financières				(V)	294	1 193	2 588		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		6 006		
				dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	16 390	14 491		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	66 170	54 465	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	66 170	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	16 390			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44. section A)	986		Zone franche urbaine (44. section A)	987		Zone de revitalisation rurale (44. section A)	138	342
(FRR) France Rurales Revitalisation (art. 44. quinquies A)		181		Jeune entreprise innovante (44. section A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)			
Divers, dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. section A)	992	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	82 560	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	82 560	372		

Désignation de l'entreprise : SASU AB

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	300 000	402		404		406	300 000	300 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	41 207	442		444		446	41 207	41 207
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	944	462		464		466	944	944
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	14 000	482		484		486	14 000	14 000
TOTAL		490	356 151	492		494		496	356 151	356 151

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	38 093	532	1 352	534		536	39 445
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	391	552	189	554		556	580
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	38 484	572	1 541	574		576	40 025

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU AB

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	33 239
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 165
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Québec

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2025

5

Désignation de l'entreprise : SASU AB				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2024		et clos le : 30/09/2025		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	543 946
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	543 946
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	3 222
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	9 462
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	979
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	13 664
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	183 114
Variation négative des stocks				145	2 013
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	30 719
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	16 404
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	232 250
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	325 360
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	325 360
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	543 946
Effectifs au sens de la CVAE *				023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	01/01/2024
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					